

Implantation et exploitation d'un parc éolien sur les communes de Drosay (76460), Hautot-l'Auvray (76450),
Saint-Vaast-Dieppedalle (76450) et Sasseville (76450)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **jeudi 5 janvier 2023 à 9h00 au mardi 7 février 2023 à 17h00 soit pour une durée de 34 jours consécutifs** à une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale en vue d'implanter et d'exploiter un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs au sein des territoires des communes de Drosay, Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville.

Le projet est présenté par la SAS Eoliennes du Bois des Saules et consiste en l'extension du parc éolien de Drosay-Sasseville constitué de 6 aérogénérateurs.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de M. Gabriel WOLLERSHEIM, chargé de développement éolien - vsb Energies : gabriel.wollersheim@vsb-energies.fr

M.Alban BOURCIER, maître de conférences et ingénieur conseil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comportant une étude d'impact, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Drosay (rue Saint-Roche - 76460), siège de l'enquête, ou en mairies d'Hautot-l'Auvray (Place de l'Église 76450), Saint-Vaast-Dieppedalle (Route des Hameaux - 76450), et Sasseville (7 rue Cauchoise - 76450), lieux de permanences.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou : <http://eolienneboisdesaules.enquetepublique.net>

Le dossier est aussi consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rdv- EP Eoliennes du Bois des Saules" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.**

Le dossier, en version numérique, est également adressé, pour information, aux maires des communes concernées par le projet : Angiens, Anglesqueville-la-Bras-Long, Benesville, Bosville, Bourville, Cailleville, Canville-les-Deux-Eglises, Cany-Barville, Carville-Pot-de-fer, Crasville-la-Mallet, Doudeville, Ermenouville, Fontaine-le-Dun, Fultot, Gonzeville, Grainville-la-Teinturière, Gueutteville-les-Grès, Harcanville, Heberville, Houdetot, Ingouville, Le Mesnil-Durdent, Néville, Ocqueville, Oherville, Pleine-Sève, Routes, Saint-Riquier-ès-Plains, Sainte-Colombe, Veauville-les-Quelles, Vittefleur.

Le commissaire enquêteur assure cinq permanences en mairies afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

jeudi 5 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de Drosay
lundi 9 janvier 2023 de 16h00 à 19h00 en mairie de Sasseville
samedi 21 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 en mairie d'Hautot-l'Auvray
jeudi 26 janvier 2023 de 16h00 à 19h00 en mairie de Saint-Vaast-Dieppedalle
mardi 7 février 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de Drosay

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : eolienneboisdesaules@enquetepublique.net
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://eolienneboisdesaules.enquetepublique.net>
- 3) par courrier en mairies de Drosay, Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - EP Eoliennes du Bois des Saules "
- 4) sur les registres papier disponibles en mairies de Drosay, Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville aux jours et heures d'ouverture au public

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairies de Drosay, Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville, à la préfecture au bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'autorisation environnementale est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.